

FORMATION TRACFIN & LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT POUR LES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

100 % à distance

> OBJECTIFS

- Connaître le cadre légal LCB-FT et les autorités de contrôle
- Classer un dossier par niveau de risque
- Appliquer les procédures KYC dès l'entrée en relation
- Détecter les signaux d'alerte et les typologies de blanchiment
- Rédiger et transmettre une déclaration de soupçon via ERMES

> CONTENU DE LA FORMATION

1. INTRODUCTION — CARTE T & CADRE LCB-FT

- Loi Hoguet, CMF (L. 561-1 et s.), ordonnance 2020-115 (5e directive)
- Acteurs : Tracfin, DGCCRF, CNS, ACPR — rôles et périmètres
- La Carte T : conditions d'obtention et rôle de la formation LCB-FT
- Chiffres clés : 28 décisions CNS en 2023, 15 publications nominatives

2. CLASSIFICATION DES RISQUES

- Les 4 axes de risque : clients, produits/opérations, géographie, canaux
- Obligation de personnalisation de la classification (jurisprudence CNS)
- Grille d'évaluation du risque d'une acquisition immobilière (scores 1-4)
- Facteurs aggravants et atténuants

3. VIGILANCE ET CONNAISSANCE CLIENT (KYC)

- Les 5 niveaux de vigilance (CMF L. 561-6 à L. 561-10-2)
- L'examen renforcé : 4 critères de déclenchement
- KYC : identification avant le compromis, documents probants, conservation 5 ans
- Bénéficiaire effectif : définition, registre INPI, cas des SCI

4. SIGNAUX D'ALERTE ET TYPOLOGIES DE BLANCHIMENT

- 8 critères d'alerte transversaux avec exemples immobiliers
- Cas typologiques CNS 2023 : homme de paille, bien de luxe, location incohérente
- Lien entre signaux d'alerte et déclenchement de l'examen renforcé

5. DÉCLARATION DE SOUPÇON & ERMES

- Processus en 3 étapes : détection → analyse → décision
- Champ de la DS : infractions, fraude fiscale, financement du terrorisme
- Qualité rédactionnelle obligatoire — tipping-off : interdiction et sanction
- ERMES : accès, champs, pièces jointes, protection du déclarant

6. MAÎTRISER LES OBLIGATIONS PPE, GEL DES AVOIRS ET REGISTRES

- PPE : périmètre (famille, entourage), vigilance complémentaire obligatoire
- Gel des avoirs : application immédiate, déclaration à la DG Trésor
- Registres : INPI, DG Trésor, GAFI, liste UE pays non coopératifs
- Sources ouvertes : recherche internet comme bonne pratique KYC

Contact :

Isabelle DUFFAIT
Inscription et renseignements
03 81 48 12 30
formations@gipftlv-fcomte.fr

> LIEU DE LA FORMATION

Formation 100 % à distance, en asynchrone, via la plateforme LMS
lms.gipftlv-fcomte.fr

> PUBLIC

Agents immobiliers titulaires de la carte T, négociateurs immobiliers, mandataires immobiliers, dirigeants et collaborateurs d'agences immobilières.

> DOMAINE DE FORMATION

Immobilier – réglementation, éthique et pratiques professionnelles

Formacode : 42154
Immobilier
NSF : 313
Finances, banques, assurances, immobilier
ROME : C1501, C1504

> RESPONSABLE DE LA FORMATION

Julia FIDALGO

> DURÉE ET CALENDRIER

Durée : 3 heures

> COÛT DE LA FORMATION**

45 € nets de taxes par participant

> FINANCEMENT

OPCO, entreprises, individuel

**Le prix est mentionné à titre indicatif. Il peut varier en fonction des aménagements de parcours et du degré d'individualisation souhaités. Un devis personnalisé sera systématiquement proposé sur simple demande. Le GIP FTLV n'est pas assujéti à la TVA.

> MODALITÉS

> MODALITÉS D'ÉVALUATION

- L'évaluation comprendra un quiz visant à mesurer l'acquisition des connaissances, avec un taux de réussite de 80 % requis pour la validation.

> MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation entièrement à distance
- Apports théoriques structurés
- Analyse de situations professionnelles
- Études de cas pratiques

> MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

- Les entrées en formation se font toute l'année.
- Le délai de traitement moyen d'une demande est de 2 jours ouvrés.
- L'inscription définitive est conditionnée à la réception du paiement de la formation.

> INTERVENANT

L'intervenant sera sélectionné parmi notre équipe de formateurs spécialisés selon vos besoins.

> PRÉREQUIS ET CONDITION D'ENTRÉE

- Ordinateur et connexion internet nécessaires.
- Exerger ou être amené à exercer une activité dans le secteur de l'immobilier.

> DÉMARCHE QUALITÉ

- Amélioration continue du parcours à partir des retours des apprenants.
- Questionnaire de satisfaction à l'issue de la formation.

> FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Formation ALUR sur la déontologie immobilière.

> ASSISTANCE TECHNIQUE ET PÉDAGOGIQUE

Du lundi au vendredi par téléphone

au 03 81 48 12 30

de 8h30 à 12h

et de 13h30 à 17h

(jusqu'à 16h30 le vendredi).

L'assistance pédagogique est assurée par le responsable de formation aux mêmes horaires.

> RÉSULTATS ATTENDUS DE LA PRESTATION

Certificat de réalisation

> CERTIFICATION

Formation non certifiante

> RÉSULTATS ATTENDUS DE LA PRESTATION

Certificat de réalisation

> CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les conditions générales de vente sont disponibles sur notre site internet, rubrique médiation :

www.gipftlv-fcomte.fr/cgv-mediation

> CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

www.lms.gipftlv-fcomte.fr/CGU

> RÈGLEMENT INTÉRIEUR

www.gipftlv-fcomte.fr/reglement-interieur

Mise à jour 27/03/2026

> CONTACT



Une équipe est à votre écoute pour répondre à toutes vos questions :
GIP FTLV de l'académie de Besançon
11 bis rue Nicolas Bruand
25000 Besançon

formations@gipftlv-fcomte.fr - 03 81 48 12 30

L'accueil est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h (jusqu'à 16h30 le vendredi).

Accueil téléphonique à partir de 8h30

WWW.GIPFTLV-FCOMTE.FR

Un référent handicap est à votre écoute pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation.

Référent handicap : Mme Monti Lyssia
rh@gipftlv-fcomte.fr

N° d'activité : 4325P005225
SIRET : 182 500 231 000 36
Code NAF : 5859A

